SMLG·SMAL

Secrétariat de la Table des ministres provinciaux et territoriaux responsables des administrations locales

Plan stratégique 2026–2029

MISSION

Nous travaillons de façon collaborative dans l'ensemble des provinces et territoires pour faire progresser les dossiers liés aux administrations locales en faisant appel à la recherche, au partage d'expertise et de connaissances, à une voix commune et à des pratiques exemplaires innovantes.

VISION

Être la source reconnue de connaissances et de conseils objectifs, stratégiques et pertinents au pays pour les administrations locales.

VALEURS

- Agilité – Nous restons à l'affût des enjeux émergents dans le secteur des administrations locales et réagissons rapidement afin d'offrir de façon proactive afin des conseils, des outils et des ressources.
- Intégrité – Nous visons l'excellence professionnelle et organisationnelle à travers une approche objective axée sur notre clientèle.
- Capacité – Nous favorisons une prise de décisions efficace et un haut rendement dans le secteur des administrations locales en fournissant de l'information, des politiques et des ressources de haute qualité.
- Collaboration – Nous nous engageons à prendre en compte les points de vue de l'ensemble des provinces et territoires, à partager le fruit de notre travail et nos pratiques exemplaires, et à rechercher des décisions consensuelles.

Orientation stratégique 1 : Gouvernance locale

Partager des connaissances sur les enjeux de gouvernance locale auxquels font face les municipalités canadiennes.

La gouvernance locale a été identifiée comme une priorité par dix juridictions lors du sondage sur les priorités 2026–2027 réalisé par le Secrétariat.

- Soutenir le travail des gouvernements provinciaux et territoriaux qui vise à renforcer la gouvernance locale en fournissant aux communautés et aux municipalités les outils et ressources nécessaires, en révisant les mécanismes de responsabilisation.
- Continuer à bâtir sur le travail en cours et à comprendre les enjeux et expériences dans d'autres juridictions alors que différentes approches sont mises en œuvre à travers le pays.
- Partager de l'information sur les défis dans la relation entre les conseils municipaux et les DGs.
- Explorer les solutions proposées pour résoudre les problèmes de capacité.

Orientation stratégique 2 : Infrastructures et gestion des actifs

Développer une position commune sur le financement des infrastructures et identifier des leçons pertinentes concernant les infrastructures municipales.

Les infrastructures et la croissance et la gestion des actifs ont été identifiées comme priorité par onze juridictions dans le sondage sur les priorités 2026–2027 réalisé par le Secrétariat.

- Mettre à profit leur expertise pour partager les meilleures pratiques en gestion d'actifs qui aideront les municipalités à renforcer leurs capacités, améliorer la prestation de services durables et élaborer des plans d'infrastructure informés des risques;
- Explorer des mécanismes alternatifs de financement des infrastructures municipales et de nouvelles sources de revenu.
- Élaborer une position commune des provinces et des territoires en faveur d'un financement fédéral prévisible et à long terme pour les infrastructures dans le contexte des discussions de la Table des ministres avec le ministre fédéral.